

La ville de Luxembourg, en particulier, en souffre essentiellement. Elle est non seulement froissée dans ses intérêts matériels; mais sous le rapport de ses institutions politiques elle se trouve forcément placée dans une position exceptionnelle vraiment unique.

C'est bien elle qui a le droit de se plaindre le plus de ceux qui lui ont fait cette position, c'est-à-dire des meneurs de la révolution.

L'Echo d'Arlon cependant paraît vouloir lui contester ce droit. Dans son dernier numéro il dit à peu près :

Mélez vous seulement de ce qu'on fait chez vous,

Où nous voyons aller tout sens dessus dessous.

En d'autres termes : l'Echo demande n'êtes-vous pas à Luxembourg plus malheureux aujourd'hui qu'avant le bouleversement, alors que vous étiez entrés avec tout le pays dans de si belles destinées? La réponse se devine. Eh bien! réplique-t-il : soyez donc satisfaits; ne vous inquiétez donc pas des affaires du pays, qui pèsent si lourdement sur vous; abandonnez donc la cause de la justice et de la vérité; résistez à l'évidence des faits, en un mot ne vous occupez donc plus de l'origine et des titres de la révolution qui vous rend malheureux, ni des meneurs qui ont préparé cet événement.

Tout cela n'est pas bien généreux, ni bien logique, ni bien concluant.

Je vous prie, etc.

Y.

Neufchâteau, le 25 avril 1837.

Monsieur le Rédacteur,

En peu de tems votre journal a fait ressortir une longue série de faits et de chiffres accablants pour la révolution, qui se condamne de plus en plus par ses propres œuvres.

Comme je le crois du devoir de chaque citoyen de contribuer de tous ses moyens au triomphe de la vérité, je vous apporte, pour mon faible tribut, quelques réflexions que je vous prie de vouloir bien accueillir dans votre prochain numéro.

Les anciens avaient raison de représenter la calomnie sous la figure d'un serpent ailé, qui vole rapidement, et qui peut à son aise répandre son venin dans toutes les directions, avant d'être rejointe par la vérité, qui la poursuit; mais qui, boiteuse comme elle l'est, n'arrive que long-tems après que le mal est fait. Calomnies et crions sans cesse, disaient les factieux, il en restera toujours quelque chose. Un flux d'injures, de calomnies et d'absurdités furent alors répandues; elles avaient singulièrement égaré et perverti l'esprit public. La vérité recouvre ses droits, elle aura sa revanche complète, bien que tardivement.

L'opinion publique est déjà revenu de bien des erreurs. On a presque de la peine à croire, par exemple, que nous ayons pu pétitionner pour la destruction de l'instruction publique. Et, grand Dieu! dans quels termes, dans quel style l'avons-nous fait? Vous allez le voir par l'extrait que je vous donne de l'une de ces pétitions imprimées, qui nous ont été envoyées si charitablement des officines de l'Union, et que nous avons accueillies, il faut le dire, assez naïvement. Je conserve un de ces imprimés, qui deviendra un jour une pièce historique très-précieuse. Voici comment on y exprime les doléances du peuple contre le fameux monopole :

« Nous ne voulons pas être traités en esclaves; mais nous voulons jouir de toute la liberté que nous garantit la loi fondamentale. Nous réclamons donc la liberté d'élever et faire instruire nos enfans comme nous l'entendons, et de leur choisir des maîtres dignes de toute notre confiance, sans que le gouvernement se mêle en aucune manière de nous désigner les personnes dont nous pourrions faire choix. »

C'est ainsi que nous avons repoussé l'immense bienfait de l'instruction publique! Le désordre dans les idées doit avoir été poussé loin pour qu'il fut besoin d'une cruelle expérience pour faire voir, comme tout le monde le voit aujourd'hui, que, sous ce rapport, nous devons bénir le gouvernement des Pays-Bas, au lieu de l'outrager et de nous plaindre de lui.

Nous nous sommes violemment plaints au sujet d'une mesure de police prise à l'égard d'un turbulent étranger, chassé de son pays. Nos chambres et la presse ont fait de cette affaire une question de la dernière importance. Il y a long-tems que nos gouvernans nous ont fait sentir que nous avions également tort. Aujourd'hui on expulse sans façon, légalement et illégalement, même jusqu'à vingt-trois individus en un seul jour.

Nous nous sommes plaints de ce que l'ancienne loi fondamentale aurait fait la part des attributions royales trop large. Aujourd'hui nos ministres ne travaillent que dans l'intérêt du pouvoir fort. Même dans les chambres il a été proposé de l'investir d'un arbitraire vague, large.

Nous nous sommes plaints de ce que le roi eût le pouvoir de nommer les bourgmestres, alors que les communes doivent désigner leurs chefs elles-mêmes. La révolution nous avait donné raison tant qu'il s'agissait de flatter les passions populaires, et de

nourrir les illusions. Nous avons plus que tort aujourd'hui : le roi ne nomme pas seulement le bourgmestre mais encore les deux assesseurs.

On s'est plaint de ce que le gouvernement ait retiré sa confiance à des agens qui ne la justifiaient plus. De nos jours, combien de fonctionnaires n'avons nous pas vu destituer par nos gouvernans. Notre ministre Lebeau a même soutenu que l'officier de police judiciaire pourrait être frappé de la destitution chaque fois que le gouvernement le trouvait à propos.

Nous nous sommes plaints de notre système d'impositions. Notre gouvernement nous fait voir que nous avons eu tort. Il maintient et renforce ce système tel qu'il l'a trouvé, sinon le droit d'abatage, qui était sur le point d'être supprimé. Nous payons de plus des centimes additionnels extraordinaires; nous avons eu des emprunts et des charges militaires en sus. M. Thorn a fait remarquer dans son exposé qu'en 1826 le grand-duché avait payé 3,642,855 francs; en 1834 la province a payé 4,147,631 35, et notez non compris la ville de Luxembourg.

Nous nous sommes particulièrement plaints de la loi sur les distilleries. Nos gouvernans nous avaient donné raison pendant quelques tems. Ils nous démontrent aujourd'hui que le peuple belge et ses représentans s'étaient énormément trompés, et une loi plus onéreuse que l'ancienne est votée pour nous consoler de la méprise.

Nous nous sommes plaints de la fiscalité. Quelques circulaires récentes font preuve que notre ministre des finances donne à d'anciennes dispositions un sens plus fiscal que les gouvernemens précédens ne l'ont désiré.

Nous avons reproché au roi de ne pas avoir voulu faire de traité de commerce avec la France. Nos chambres établissent aujourd'hui l'impossibilité d'obtenir de ce pays des concessions profitables.

Nous nous sommes plaints de la loi sur les primes. Les primes sont établies.

Nous nous sommes plaints de certains abus. Les abus et les turpitudes pullulent dans tous les services, sont mis au grand jour partout.

Nous avons réclamé la liberté en tout et pour tous; et nous avons obtenu des lois d'exception.

Il est donc démontré ainsi que nos anciens griefs n'étaient pas fondés ou n'avaient pas l'importance qu'on leur a donnée. Le ministre d'Huart même ne vient-il pas de déclarer en face des représentans que sous le rapport matériel nous n'avions pas à nous plaindre? Ce qui prouve aussi que l'on a renoncé à la rédaction d'un manifeste sur nos griefs.

En revanche combien de justes plaintes n'avons nous pas à adresser à la révolution? Elle a corrompu la morale publique, c'est un fait incontesté; elle a tué les maximes d'ordre; elle nous a donné le spectacle de pillages quasi-officiels, de pillards publiquement reconnus, déclarés innocens, fêtés; elle a détruit notre instruction publique, notre haras, nos chemins vicinaux; elle nous empêche de tirer partie des résultats, chèrement achetés du cadastre, de profiter du fonds d'agriculture; elle nous prive du canal de Meuse et Moselle et des autres grandes communications projetées, ainsi que des travaux d'exploitation de la société du Luxembourg; enfin elle nous a imposé des sacrifices de toute espèce même de la vie et de la santé de tant d'individus, et nous a occasionné des pertes immenses pour nous doter d'un gouvernement sans la moindre indépendance, la moindre dignité, entouré et appuyé de la police secrète et d'un régime monacal, et sous lequel nous vivons précairement, dans l'anxiété, dans une sorte d'état de guerre en attendant que le pays soit peut-être morcelé. Pauvre province! Agrérez, monsieur le Rédacteur, etc.

ETAT-CIVIL.

Naissances : Le 20 avril, Marie-Joséphine Michaëlis; le 21, Nicolas Missy; Nicolas-Constant-Marie Súpke; Willibrord Meyer, et Catherine-Rose-Elisabeth Neu; le 22, Marie-Louise Herchen; le 23, Eve-Félicité Meyer, et Pierre-Auguste Namur; le 25, Marie-Anne Junck, et Elisabeth Bremer; le 26, Anne Weis; Marguerite Ginsbach, et Catherine-Françoise Groos.

Mariages : Le 26 avril, Dominique Lackler, journalier, avec Anne Kerkowe; le 27, Jean Hames, meunier, avec Elisabeth Küffer.

Décès : Le 21 avril, Anne Herchen, âgée de 2 mois et 15 jours; Charles-Guillaume Breckler, âgé d'un an et 2 mois, et Etienne-Joseph Peppinger, cordonnier, âgé de 16 ans; le 22, Antoine Jacques, boulanger, âgé de 42 ans; Marie Houdremont, âgée de 13 ans; Marguerite Schumacher, veuve Pierre Mathieu, âgée de 84 ans, et Elisabeth-Louise Alesch, âgée de 3 jours; le 23, Michel Cary, coutelier, âgé de 23 ans; Maurice Scheuer, journalier, âgé de 79 ans, et Jean Menten, menuisier, âgé de 79 ans; le 24, Pierre Leistenschneider, ancien secrétaire de la régence municipale de cette ville, âgé de 91 ans; Pierre Scherer, journalier, âgé de 53 ans, et Marie-Barbe Bernhardt, veuve Jean-Baptiste Schanen, âgée de 56 ans, le 26, Marie Biermann, âgée de 5 mois; Charles Bonn, âgé de 10 mois, et Nicolas Beffort, âgé d'un an et un mois.